

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 76/8 L Chambre des Députés portant approbation du budget du Service local (exercice 1975) – (rendue a exécutoire par arrêté n° 74-2037/SG/CD du DU 31 décembre 1974

n° 76/8 L

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 décembre 1974

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro
10 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Le tarif général des patentes, annexé a la -déliération n° 489 bis/6° L du 28 juin 1968 portant modification de la fiscalité directe, est modifié comme suite: TRAVAILLEURS Titulaires : MM. Ahmed Cassim Abdallah et Youssouf Ahmed Djena Suppléants: MM. Abdou Mohamed Abdallah et Mohamed Taleh Ragueh d – Dans la section « Transports » EMPLOYEURS Titulaires : MM. Serres et Bousquet Suppléants : MM. Carraud et Descousis TRAVAILLEURS Titulaires :MM. Moussa Ahmed Osman et Osman Ajhmed Youssouf Suppléants : MM. Ali Douxié Obsieh et Ali Galan Obsieh e – Dans la section « Auxiliaires de transports manutention » TRAVAILLEURS Titulaires : MM. Mohamed Mahmoud dit Roblé et Ali Moussa Suppléants: MM. Aboubaker Mohamed Doualé et Mohamed Omar Hassan

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel du Territoire, et communiqué partout ou besoin sera.

P. le Haut-Commissaire de la République et par délégation Le Haut-Commissaire adjoint

J FROMENT